

**Département de la Sarthe
Canton de Loué**

Commune de Mézières-sous-Lavardin

Procès-verbal

**Conseil Municipal
29 juin 2023**

Convocation :
22 juin 2023

Publiée le :
22 juin 2023

Conseillers :
- en exercice : 14
- *quorum* : 8
- présents : 11
- votants : 14

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-neuf juin à 20 heures, le Conseil municipal s'est réuni :

- légalement convoqué par M. Killian Trucas, maire,
- à la mairie,
- sous la présidence de M. Killian Trucas.

Présents :

M. Killian Trucas	Mme Anaïs Rousseau	Mme Martine Faroy-Fontenas
Mme Lucie Pousset	M. Anthony Bolival	M. Dimitri Bessière
M. Jérôme Renou	Mme Claire Pasquier	Mme Élisabeth Giordano
Mme Marie-Line Le Pallec	Mme Laurence Dunand	

Absents excusés :

Mme Linda Goisbault, donne pouvoir à M. Killian Trucas
M. Guénolé Legagneux, donne pouvoir à M. Anthony Bolival
M. Cédric Dufourd, donne pouvoir à M. Jérôme Renou

Secrétaire de séance : Mme Anaïs Rousseau

Ordre du jour :

1. Subventions aux associations
2. Adhésion 4CPS au Syndicat Mixte Sarthe Est Aval Unifié
3. Participation à un centre de ressources territorial
4. Projet d'aménagement, portion de la route de Conlie
5. Questions diverses

Approbation du PV de la séance précédente :

- Le procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} juin 2023 est arrêté à l'unanimité.

Désignation d'un secrétaire : Mme Anaïs Rousseau

1. Subventions aux associations

Le conseil municipal a modifié le règlement de subvention aux associations par délibération du 12 décembre 2022. Reprenant les éléments définis par ce règlement, une synthèse des demandes reçues est présentée au conseil par Jérôme Renou.

À noter que le montant global maximum à répartir, voté au budget et identique aux années précédentes, est de 4 000 €.

Pour mémoire, deux subventions correspondent au transfert de compétence de la 4C : JSCC et foyer du collège. Un changement d'organisation entre le JSCC et le club de foot de Conlie conduit à réattribuer le montant auparavant attribué à la JSCC, au club de foot. Le montant ainsi alloué reste élevé en comparaison aux autres attributions, afin de prendre en compte la subvention initiale versée par la 4C. Le foyer du collège n'a pas demandé de subvention ces dernières années.

Les dispositions de l'article 432-12 du code pénal, relatives à la prise illégale d'intérêts, ainsi que l'article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales ayant été rappelées ; constatant que la quasi-totalité des élus est potentiellement partie prenante d'au moins une association demandeuse ; les élus membres de bureau ou particulièrement impliqués dans une des associations concernées par l'affaire n'ont pas pris part au débat ni au vote. Il s'agit de Laurence Dunand, Élisabeth Giordano et Anthony Bolival.

À partir du tableau de synthèse, le conseil municipal s'est prononcé sur chaque proposition de montant attribué. Il est constaté que certaines associations n'ont pas effectué de demande cette année. Les montants correspondants, non utilisés, ne sont pas redistribués pour ne pas créer de fluctuations trop importantes d'une année à l'autre. Une hausse est néanmoins proposée pour plusieurs associations.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'octroyer les subventions suivantes au titre de l'année 2023 :

<i>Association</i>	<i>Subvention accordée</i>
Le Jardin Des Prés Verts	300 €
Ça Crée En Corps	300 €
2000 Pattes	300 €
Génération Mouvement - Mézières	300 €
UNC - Mézières	200 €
Coquille de Bois	300 €
Harmonie Sainte-Cécile	75 €
AAPPMA La Longuève - Neuvillalais	75 €
Chorale Du Trion	75 €
Handball Club - La Bazoge	150 €
U.S Conlie Football	600 €
Judo Club De La Champagne Conlinoise	350 €

2. Adhésion 4CPS au Syndicat Mixte Sarthe Est Aval Unifié

Par délibération du 5 juin 2023, le conseil communautaire de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé a décidé, à l'unanimité, :

- D'adhérer au Syndicat Mixte Sarthe Est Aval Unifié (SMSEAU) ;
- D'adhérer au Syndicat Mixte Sarthe Est Aval Unifié pour la compétence obligatoire GEMA et la compétence optionnelle Pi ;
- De solliciter l'avis des conseils municipaux des 24 communes membres de la 4CPS ;

- De désigner les 2 membres suivants pour siéger au sein du comité syndical :
 - Titulaire : Stéphane BRUNET / Suppléant : Jean-Paul BLOT.

La contribution annuelle de la 4CPS au SMSEAU serait, selon les simulations en octobre 2022, d'un montant entre 1 319 € et 1 727 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Émet un avis favorable à l'adhésion de la communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé au Syndicat Mixte Sarthe Est Aval Unifié.

3. Participation à un centre de ressources territorial

Il est communiqué aux élus le compte-rendu d'une réunion qui s'est tenue le 24 mai 2023 à Coulans-sur-Gée. Son objet était l'exposé d'un avant-projet, en vue d'une éventuelle mise en place d'un Centre de Ressources Territorial (CRT), ayant pour but de répondre à un appel à projet.

Le CRT est une transformation des DIVADOM (Dispositif Innovant de Vie à Domicile) actuels, avec des ressources plus pérennes. On dénombre un CRT en Sarthe (centre G. Coulon au Mans), cinq CRT dans la Région Pays de la Loire.

Sa mission première est de faciliter le maintien à domicile. Le porteur doit être un EHPAD ou un service à domicile.

Dans ce compte rendu, il est notamment indiqué que le comité de pilotage est un outil essentiel de la gestion de ce projet, et qu'il semble nécessaire :

- *D'intégrer les communes environnantes pour écrire le cahier des charges et avoir une vision élargie du territoire,*
- *De prendre en compte les professionnels de santé sur la zone géographique,*
- *De prendre en compte l'apport du monde associatif sur la zone géographique.*

Dans un courrier commun, le président du CCAS et la directrice de l'EPHAD de Coulans sollicitent la municipalité, pour participer au COPIL du futur Centre de Ressources Territorial.

Les élus municipaux ne sont pas intéressés pour participer à ce COPIL.

4. Projet d'aménagement, portion de la route de Conlie

Suite au rendez-vous sur site le 16 mai, l'ATESART a transmis une première ébauche et un premier chiffrage d'aménagements réalisables sur une portion de la route de Conlie.

Le contexte et les objectifs des aménagements potentiels ont déjà été exposés plusieurs fois en conseil.

L'avis des élus est sollicité sur cette première ébauche. Leur avis est également sollicité sur l'opportunité de consulter plus largement les administrés, tout en sachant que la réalisation de ces aménagements n'est pas actée à ce jour.

Pour mémoire, la prestation de l'ATESART consiste en la conception du projet, avec relevés topographiques. Cela n'engage en rien la municipalité sur la réalisation.

Si la municipalité souhaite poursuivre, le rendu permettra de consulter les entreprises (avec une procédure différente selon le seuil atteint) et demander les subventions. L'ATESART pourra poursuivre son accompagnement au besoin.

- **Concernant le plan :** l'avis du conseil est de ne pas mettre en place une priorité à droite au bas de l'impasse des Fontaines. Il est préféré la conservation du fil d'eau tel qu'il existe actuellement. Le passage piéton proposé en amont de l'impasse des Fontaines (en descendant vers le bourg), serait à placer plutôt en aval. Il serait ainsi en face du chemin piétonnier menant à l'impasse des Ruelles (circuit de randonnée).

- **Concernant la consultation des usagers/riverains** : il apparaît compliqué de mettre en place une réunion de présentation dédiée au vu du calendrier (période estivale), et du peu de participation lors des précédentes expériences de consultation. Il est préféré une consultation en ligne et en mairie, avec également possibilité de prendre rendez-vous avec un élu pour échanger sur le projet.
Une communication va être réalisée en ce sens via les trois vecteurs habituels (site internet, application Intramuros, réseau Facebook) et via une communication papier insérée dans le bulletin municipal de juillet, distribué prochainement (renvoi vers la mairie ou le site internet).
L'ATESART sera par ailleurs consulté concernant le délai maximum de retour des remarques sur le projet.

5. Questions diverses

- **Inauguration de la fresque de l'école** : maire invité le 1^{er} juillet à 10h30. Les panneaux financés et installés par la commune pour le précédent projet, il y a quelques années, ont été réutilisés (poncés et préparés par Ludovic et Jérôme).
- **Départ de Fabrice Guillou** : l'enseignant, directeur de l'école, a indiqué son départ vers l'école de La Bazoge à la rentrée prochaine. Un mot sera inséré dans le prochain bulletin, saluant ses 22 années passées à l'école de Mézières. Pour le moment, son remplaçant n'est pas connu.
- **Local du 2 rue des Viviers** : à l'initiative du maire, le bâtiment a été visité par le directeur de la maison de la musique et le vice-président de la 4CPS en charge de cet équipement, le 29 juin. L'annexe de Conlie ne sera en effet plus disponible à la rentrée prochaine. Un local de substitution est donc recherché. La commune de Domfront a également proposé un bâtiment.
- **Clôture du site, 6a route du Mans** : une clôture en ganivelle a été initialement envisagée. Une autre solution pourrait s'avérer plus esthétique (<https://www.boisnaturel72.com/amenagements-de-jardin>). Après présentation du produit, et de l'ordre de prix communiqué, le conseil valide cette proposition. Un devis sera sollicité.

Date du prochain conseil (à priori) : le 10 août 2023 à 20h.

Fin du conseil à 22h20.

Le maire, M. Killian Trucas

Le secrétaire de séance, Mme Anaïs Rousseau